



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

REPONSE MUNICIPALE

le 13 septembre 2017

Concerne :

Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2016 – Vœu N° 8.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans son rapport la Commission de gestion a émis le vœu n° 8 auquel il n'a pas pu être répondu dans les délais. Le vœu était le suivant :

- 1. Se renseigner auprès des VMCV sur les raisons de l'estimation très fortement erronée du déficit de la ligne 201.*
- 2. Se renseigner auprès des VMCV sur les raisons de l'augmentation très importante (CHF 28'000.00 à CHF 76'724.00) du coût annuel de la ligne 201.*
- 3. D'informer le Conseil Communal, par voie de communication municipale, sur ces justifications et les mesures prises pour éviter des telles surprises à l'avenir.*

Sur la base des informations fournies par les VMCV, la Municipalité répond comme suit :

1. Importantes disparités des comptes 2015 - budget 2016 et comptes 2016

1.1. Recettes Mobilis, produits des ventes de biens et de prestations de service

Le bouclage de l'exercice 2016 montre que les recettes de la ligne 201 sont en augmentation de Fr. +96'159.37, par rapport au résultat de l'année 2015. Par contre, comparé au budget 2016, les recettes 2016 laissent apparaître un écart négatif de Fr. -395'018.68 et pour les produits des ventes de biens et prestations de service de Fr. - 108'207.83.

Les causes de ces écarts sont les suivantes :

- a) Le budget a été élaboré en septembre - octobre 2015, sur la base du résultat connu de l'exercice 2014 et du forecast 2015. Le budget est de ce fait élaboré sur des bases très incertaines en ce qui concerne les fluctuations potentielles de la fréquentation sur nos lignes et en particulier sur la ligne 201.



- b) Le poste des recettes Mobilis est très difficilement prévisible étant donné que nous sommes totalement dépendants de la répartition des recettes par la Communauté tarifaire, dont les résultats définitifs nous sont connus que dans le courant du mois d'avril de l'année suivant l'exercice.
- c) En juin 2014, nous avons décelé un dysfonctionnement du système de comptage suite à une mise à jour du logiciel, sans que nous puissions en comprendre le sens, les conséquences et l'origine. Nous avons entrepris des recherches avec l'aide de notre fournisseur du système afin de clarifier la situation et de pouvoir prendre les mesures nécessaires. Au moment où nous avons compris la situation et que l'erreur a été corrigée, le budget 2016 avait déjà été mis sous toit (sur la base des chiffres de comptage 2014 et le forecast 2015) ; d'où l'écart des recettes Mobilis entre le budget 2016 et le bouclage de l'exercice 2016. Il s'est avéré, par la suite, qu'un algorithme erroné gonflait artificiellement le nombre de voyageurs comptés.
- d) Nous enregistrons également une diminution des recettes provenant de constats en raison d'une diminution des contrôles des titres de transports (diminution de l'effectif des contrôleurs) et une diminution des recettes des produits publicitaires (baisse d'annonceurs en raison de la situation économique).

1.2. Charges

La comparaison du résultat des exercices 2015 et 2016 nous permet de constater une augmentation des coûts d'entretien et de maintenance des véhicules, du système de billetterie et des frais d'entretien des bâtiments.

La cause est la suivante : les bâtiments ont dépassé les 20 ans d'âge (construits entre 1990 - 1994), nous avons dû faire face à des travaux imprévus importants. Pour les véhicules et le système de billetterie, nous nous trouvons devant la même situation (âge). Le système informatique a nécessité des mesures urgentes afin de pouvoir garantir sa disponibilité et un niveau de sécurité acceptable. Nous avons bien entendu tenu compte de cette situation lors de l'élaboration du budget 2016, raison pour laquelle l'écart budget 2016 - résultat exercice 2016 est minime.

1.3. Charges financières

L'important écart dans ce poste, entre le budget 2016 et le résultat de l'exercice 2016, est dû à un report d'investissements (bus thermiques et billetterie) prévus au budget 2016. Les emprunts n'ayant pas été contractés, les intérêts projetés n'ont, de ce fait, pas été payés.

2. Estimation fortement erronée du déficit de la ligne 201

L'estimation erronée du déficit de la ligne 201 entre le budget 2016 et le résultat final de l'exercice 2016 découle uniquement des explications sous chiffre 1.1 ci-dessus, en particulier de la lettre c).

3. Mesures pour éviter de telles surprises à l'avenir

- 3.1. L'erreur logicielle du système de comptage a été corrigée et depuis lors, son fonctionnement est correct.
- 3.2. Mise en place d'un suivi renforcé de l'évolution des chiffres de comptage et analyse de leur plausibilité.
- 3.3. Nous avons conduit une analyse détaillée de nos bâtiments et installations et une planification détaillée des travaux d'entretien, avec évaluation des coûts, est en cours de finalisation.
- 3.4. La stratégie de la flotte a été définie et le processus de renouvellement partiel de la flotte de véhicules est en cours.



3.5. Un nouveau concept de contrôle des titres de transport a été mis en place.

3.6. Le planning à moyen terme des investissements a été remis à jour en fonction des capacités de réalisation et de la disponibilité des ressources internes.

4. Conclusion

La direction de l'entreprise élabore les budgets avec l'objectif d'être au plus près de la réalité des recettes et des charges. Les recettes Mobilis restent une incertitude avec laquelle il faut composer. D'autre part, les projets d'investissements exigent des ressources internes dont la disponibilité fluctue en fonction des événements opérationnels qui peuvent parfois exiger un engagement prioritaire conséquent.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier




Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 14 août 2017

